

Appui aux réseaux d'innovation

Objectifs

Par le programme Appui aux réseaux d'innovation, le Fonds québécois de recherche sur la nature et les technologies (FQRNT), en collaboration avec des partenaires, entend soutenir financièrement la consolidation et le développement d'interfaces durables entre les chercheurs universitaires, collégiaux et gouvernementaux et les utilisateurs des résultats de la recherche dans le but d'accroître de façon significative les activités de recherche, la qualité de formation d'un personnel hautement qualifié et l'innovation en lien avec les besoins des utilisateurs de la recherche dans les secteurs prioritaires pour le Québec. Les secteurs prioritaires visés par ce programme sont ceux décrits dans la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2010-2013.

Spécifiquement, le programme Appui aux réseaux d'innovation a pour objectifs :

- Faciliter le regroupement de l'expertise universitaire et l'expertise des utilisateurs;
- Aider à la mise en place de moyens permettant aux utilisateurs d'exprimer leurs besoins en matière de recherche et développement, et de compétences;
- Faciliter le développement de partenariats université-utilisateurs;
- Soutenir le transfert des connaissances et des technologies;
- Permettre la valorisation et la commercialisation des résultats.

Par ce programme, le FQRNT entend soutenir la création d'un maximum de six (6) réseaux d'innovation pour la période 2011-2013.

Nature et caractéristiques

Un réseau d'innovation rassemble des chercheurs de qualité ainsi que les principaux utilisateurs des connaissances œuvrant dans des secteurs de recherche qui constituent des priorités de développement pour le Québec. Un réseau d'innovation joue plus particulièrement le rôle d'agent mobilisateur en favorisant le regroupement d'une masse critique d'expertises scientifiques et technologiques évoluant dans un même secteur ou dans des champs d'activités connexes et complémentaires. Le réseau devrait normalement réunir un nombre minimum de douze (12) chercheurs et utilisateurs des résultats de la recherche

Un réseau d'innovation met également l'accent sur la mise en place de moyens permettant aux utilisateurs d'exprimer leurs besoins de recherche et de développement, et de compétences ainsi que sur la valorisation et la commercialisation des résultats. Il doit faire la démonstration d'une implication des utilisateurs au sein des activités du réseau et d'une planification adéquate de mécanismes de transfert des connaissances et des technologies.

Admissibilité

Le réseau d'innovation doit s'inscrire dans un secteur de recherche prioritaire pour le Québec.

Les lettres d'intention et les demandes d'aide financière pour les réseaux d'innovation peuvent être transmises au FQRNT en tout temps.

- Seuls les chercheurs universitaires (CHU) ou de collège (CHC) peuvent être responsables d'un réseau et déposer une demande. Le réseau doit compter un minimum de 12 chercheurs et utilisateurs des résultats, constituant une masse critique suffisante, ayant des statuts de chercheurs universitaires (CHU, CHUN, CHUT), de collège (CHC), sous octroi (CHO), affiliés (CHA), gouvernementaux (CHG), industriels (CHI), hors Québec (CHH), visiteurs (VIS) ou collaborateurs (COP ou COL);
- Le réseau doit bénéficier d'un appui significatif de partenaires utilisateurs des connaissances et des résultats de la recherche.

Évaluation

Lettres d'intention

Les informations nécessaires à l'évaluation de la pertinence des lettres d'intention doivent obligatoirement être présentées sur les formulaires prévus à cet effet : Lettre d'intention (formulaire électronique) et Curriculum vitae du chercheur responsable (formulaire électronique : Cv commun). Ces formulaires sont disponibles dans le site web du FQRNT à l'adresse suivante : www.fqrnt.gouv.qc.ca .

La lettre d'intention et le curriculum vitae du responsable doivent être transmis électroniquement au FQRNT.

Les lettres d'intention sont soumises au Conseil scientifique du FQRNT, qui peut faire appel au besoin à des experts externes. Les lettres d'intention sont analysées à la lumière des indicateurs suivants:

- Secteur de recherche prioritaire pour le Québec
- Spécificité du réseau par rapport à d'autres regroupements ou réseaux existants
- Regroupement d'une masse critique pertinente d'expertises scientifiques et technologiques et d'utilisateurs des résultats de la recherche
- Mise en place de mécanisme pour favoriser le développement de partenariats université-utilisateurs
- Appui significatif de partenaires utilisateurs des connaissances et des résultats de recherche
- Mécanismes efficaces de consultation des partenaires utilisateurs des connaissances et de transfert des résultats

L'évaluation de la lettre d'intention constitue une étape éliminatoire.

Demande d'aide financière

Les requérants qui franchissent avec succès l'étape de l'évaluation de la lettre d'intention peuvent soumettre une demande d'aide financière. La demande d'aide financière doit obligatoirement être présentée sur le formulaire électronique prévu à cet effet et être

accompagnée des curriculum vitae (formulaire électronique : Cv commun) des demandeurs principaux (maximum de 20 CV).

Ces formulaires sont disponibles dans le site web du FQRNT à l'adresse suivante : www.fqrnt.gouv.qc.ca. Les documents doivent être transmis électroniquement au FQRNT .

Les demandes sont évaluées par un comité scientifique formé de pairs. Les dossiers sont analysés en fonction des critères et de la pondération suivants :

- Pertinence du réseau (25 points)
 - Spécificité et unicité du réseau
 - Adéquation avec les secteurs prioritaires de recherche
 - Adéquation avec les besoins des milieux d'utilisateurs
- Qualité du réseau (25 points)
 - Qualité des chercheurs du Réseau
 - Adéquation et équilibre des compétences des membres par rapport au secteur visé
 - Cohésion, complémentarité et synergie entre les chercheurs et utilisateurs des connaissances et des résultats de la recherche
- Qualité de l'organisation, de la gestion et de la gouvernance (25 points)
 - Leadership de la direction;
 - Modes d'organisation et de gestion
 - Présence et rôle des utilisateurs des résultats de la recherche dans la gouvernance
 - Réalisme et bien fondé du budget
 - Effet de levier et diversification des sources de financement
- Qualité des mécanismes de diffusion et de transfert des connaissances (25 points)
 - Pertinence et impact des activités de diffusion et de transfert
 - Alliance avec des organismes pertinents

L'évaluation scientifique est assortie d'un seuil de passage.

Suivi

Le réseau devra soumettre annuellement un bref rapport faisant état des activités effectuées au sein du réseau. Le rapport annuel sera évalué et devra être jugé satisfaisant par le FQRNT pour que l'aide financière soit maintenue.

Aide financière

L'aide financière du FQRNT peut aller jusqu'à 100 000 \$ annuellement. Elle est d'une durée maximale de 3 ans et est renouvelable.

L'aide financière accordée vise principalement à soutenir les activités de coordination, d'animation, de réseautage, de démonstration et de transfert. L'aide financière ne vise pas à soutenir des activités de recherche.

Dépenses admissibles

Les dépenses admissibles doivent être directement reliées à la réalisation des activités du réseau. Elles sont :

Poste budgétaire	Type de dépenses
Personnel administratif, de soutien, de communication	
Professionnels et techniciens	Activités d'animation, réseautage, validation, démonstration et financement
Frais de déplacement et de séjour	Rencontres et animation Déplacement, repas et hébergement pour les membres du réseau autres que les utilisateurs des résultats Déplacement, repas et hébergement pour des conférenciers, chercheurs invités ou consultants (maximum 10 % de la subvention)
Frais de location d'équipements	Rencontres et animation Location et utilisation de salles de réunion Location et utilisation de matériel audio visuel
Frais de télécommunication	Téléconférences Site web
Frais de traduction Frais de production ou édition	Pour activités de diffusion, de concertation, de transfert

Annnonce des résultats

Les recommandations du comité d'évaluation sont soumises au conseil d'administration du FQRNT qui prend les décisions de financement. Ces décisions sont finales et sans appel.

Le FQRNT informe par écrit chaque demandeur de l'acceptation ou du refus de sa lettre d'intention et de sa demande d'aide financière. Lorsqu'un demandeur désire obtenir des renseignements supplémentaires, il peut s'adresser directement au FQRNT.

La liste des bénéficiaires des subventions accordées est publiée dans le site Internet du FQRNT généralement dans la semaine qui suit les attributions par le conseil d'administration.

Responsabilité du FQRNT

Le FQRNT n'est responsable d'aucun dommage direct ou indirect, résultant du traitement qu'il effectue de toute demande de bourse, de subvention ou autre et sans limiter la généralité de ce qui précède, n'est responsable d'aucun dommage direct ou indirect, découlant de la divulgation non autorisée par le FQRNT de renseignements faisant partie du dossier d'un candidat. En effet, malgré toutes les précautions prises par le FQRNT afin de préserver le caractère confidentiel d'informations qui doivent le demeurer, il peut arriver qu'en certains pays où l'information est communiquée, elle ne puisse bénéficier des procédés de protection tels que les procédés de cryptographie asymétrique, de chiffrement ou autres.

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

Le FQRNT est assujéti à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1). Les données exigées sont recueillies, utilisées et conservées conformément aux dispositions de cette loi

Le demandeur peut s'adresser au responsable de la Loi pour obtenir des informations sur les procédures d'accès, la protection des renseignements personnels et les droits de recours prévus par cette loi.

Responsable du programme : Josée Reid
Fonds Nature et Technologies
Téléphone : (418) 643-3469
Télécopieur : (418) 643-1451
Courriel : josee.reid@fqrnt.gouv.qc.ca